

Projet de Résolution

Sujet : Promotion de l'économie circulaire pour la durabilité environnementale et économique.

Comité : Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

ICI : Préserver les mers et océans des pollutions marines.

Soumis par : Turquie

Propose la mise en œuvre d'un programme mondial de promotion de l'économie circulaire, visant à sensibiliser et à mobiliser les gouvernements, les entreprises, la société civile et les citoyens à travers le monde sur les avantages et les opportunités offerts par l'économie circulaire ;

Considérant les résolutions précédentes des Nations Unies, telles que la Résolution 73/3 de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable et la Résolution 2/7 du Conseil d'administration du PNUE sur la promotion de l'économie circulaire,

Rappelant les engagements pris lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) en 2012 et lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP26) en 2021, en faveur de la promotion de modes de production et de consommation durables,

Conscient des avantages potentiels de l'économie circulaire en termes de réduction des déchets, de préservation des ressources naturelles et de stimulation de la croissance économique durable,

Soulignant la nécessité d'une action collective et concertée de la part de la communauté internationale pour promouvoir et faciliter la transition vers une économie circulaire à l'échelle mondiale,

Appréciant les efforts déployés par les pays, les organisations internationales et les acteurs de la société civile pour promouvoir l'économie circulaire, ainsi que les résultats obtenus jusqu'à présent,

Reconnaissant les défis et les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre de politiques et de programmes liés à l'économie circulaire, notamment en ce qui concerne le financement, la coordination et le changement des comportements,

Encourageant à la sensibilisation et à l'éducation :

a. Organisant des campagnes de sensibilisation à l'échelle mondiale pour informer les gouvernements, les entreprises, les organisations de la société civile et les citoyens sur les principes et les avantages de l'économie circulaire, conformément aux recommandations de la Déclaration de Marrakech sur l'économie circulaire de 2023.

b. Développant des programmes éducatifs et de formation sur l'économie circulaire dans les écoles, les universités et les institutions de formation professionnelle afin de sensibiliser et d'impliquer les générations futures, en ligne avec les objectifs du Cadre de travail pour l'éducation à l'économie circulaire de l'UNESCO.

Invitant fortement l'engagement des gouvernements :

a. Encourageant les gouvernements à intégrer les principes de l'économie circulaire dans leurs politiques et leurs plans de développement national, en prenant en compte les recommandations de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

b. Facilitant l'échange de bonnes pratiques entre les gouvernements sur les politiques et les mesures efficaces pour promouvoir l'économie circulaire à l'échelle nationale et locale, en tenant compte des résultats de l'Examen politique de haut niveau de l'ONU sur le développement durable.

Demandant la promotion des pratiques commerciales durables :

- a. Incitant les entreprises à adopter des modèles économiques circulaires, tels que la conception de produits durables, la réutilisation, le recyclage et la remanufacturation, en mettant en place des incitations financières et des mécanismes de reconnaissance, conformément aux principes de la Charte des entreprises pour le développement durable.
- b. Encouragant la création de partenariats public-privé pour promouvoir l'innovation et l'investissement dans des solutions circulaires, en particulier dans les secteurs clés tels que l'industrie manufacturière, l'agriculture et la gestion des déchets, en alignement avec les recommandations de la Déclaration de La Haye sur l'économie circulaire de 2022.

Proposant la mobilisation de la société civile :

- a. Soutenant les organisations de la société civile engagées dans la promotion de l'économie circulaire, en leur fournissant un appui financier, technique et logistique pour leurs initiatives de sensibilisation et de plaidoyer, conformément aux principes de la Déclaration de Genève sur le rôle de la société civile dans le développement durable.
- b. Facilitant la participation citoyenne dans la transition vers une économie circulaire en encourageant le dialogue et la collaboration entre les gouvernements, les entreprises et les organisations de la société civile, en conformité avec les dispositions de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

Désirant la collaboration internationale :

- a. Promulgant la coopération et l'échange d'expériences entre les pays, les organisations internationales et les partenaires du secteur privé sur les meilleures pratiques et les leçons apprises en matière d'économie circulaire, conformément aux principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- b. Facilitant la création de réseaux régionaux et mondiaux pour partager les connaissances, les données et les ressources sur l'économie circulaire, afin de renforcer la capacité des pays à mettre en

œuvre des politiques et des programmes efficaces, en conformité avec les objectifs de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.